commune d'Illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2024-147

ARRETE PORTANT AUTORISATION

D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire d'Illiers-Combray,
Vu le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, notamment l'article L.48,
Vu la loi n°91.32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme,
Vu la loi n°2000.656 du 13 juillet 2000 qui précise que les associations qui établissent des cafés ou débit de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent ne sont pas tenues à la déclaration prescrite à l'article L 31 mais qu'elles doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale dans la limite de cinq autorisations annuelles,
Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 et notamment l'article 12,
Vu la demande présentée le 11 juin 2024 par Monsieur Clément MENAGER, Trésorier du bureau de l'association Amicale des Sapeurs Pompiers d'Illiers-Combray, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons des 1er, et 3ème groupe, au boulodrome Sébastien POTHIER, situé au stade rue de Courville à Illiers-Combray à l'occasion de leur concours de pétanque qui aura lieu le vendredi 28 juin 2024 de 19h00 à 5h00,
Considérant qu'il s'agit de la deuxième demande de l'année 2024,

Article 1er : Monsieur Clément MENAGER, Trésorier du bureau de l'association Amicale des Sapeurs Pompiers d'Illiers-Combray est autorisé à ouvrir un débit de boissons des 1er, et 3èmegroupes, au boulodrome Sébastien POTHIER, situé au stade rue de Courville à Illiers-Combray à l'occasion de leur concours de pétanque qui aura lieu le vendredi 28 juin 2024 de 19h00 à 5h00.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Illiers-Combray et le Brigadier de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Illiers-Combray, le 12 juin 2024,
Marie-Claude FRANÇOIS
1ère Adjointe au Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20240612-AR-2024-147-AR
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024